



TARIFS 2023

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ESF (Economie Sociale Familiale).....	3 900 € (1)
BTS SP3S (Services et Prestations Secteurs Sanitaire et Social)	3 900 € (1)
BTS DIÉTÉTIQUE	4 400 € (2)
 BACHELOR CRCRH (Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines) ...	5 500 € (3)
 MASTÈRE MRH (Manager Ressources humaines)	5 700 € (4)

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €
Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €



(1) BTS ESF – SP3S :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 3 900Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit 3 400 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 3 940 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de 1 720 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 3 960 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de 865 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 3 980 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de 435 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total 4 000 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de 350 Euros selon l'échéancier suivant : les 1er de chaque mois de septembre à Juin.

(2) BTS DIETETIQUE :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 4 400Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 3 900 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 450 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de 1 975 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 480 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de 995 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 500 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de 500 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Quatrième possibilité : 11 versements, soit au total 4 550 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de 405 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.



(3) BACHELOR CRCRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 5 500 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 5 000 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 600 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de 2 550 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 700 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de 1 300 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 5 820 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de 665 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 5 700 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 5 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 800 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de 2 650 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 900 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de 1 350 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 020 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de 690 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €